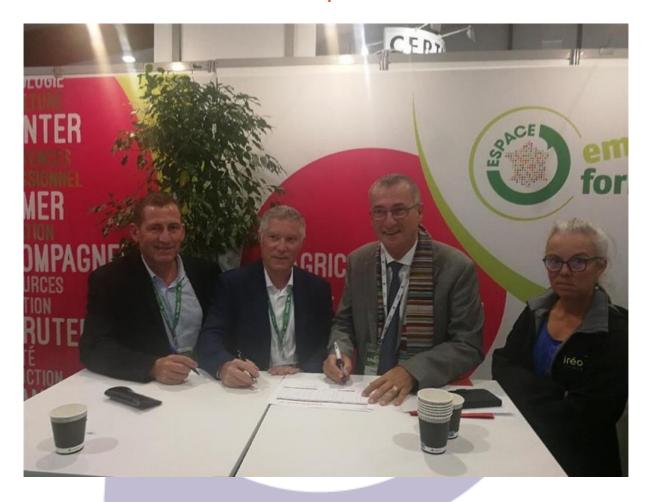




OCAPIAT est présent au SPACE 2022, l'occasion de valoriser les bons résultats de la région Bretagne en faveur de l'emploi



La Présidence paritaire d'OCAPIAT et la Direction générale se sont rendues au SPACE pour rencontrer les équipes des Directions régionales Bretagne et Pays-de-Loire, les partenaires régionaux, les partenaires sociaux et institutionnels.

Alternance : un fort niveau d'activité qui se confirme :

Pour rappel, 2021 a été une année record pour OCAPIAT avec 35 % d'augmentation par rapport à l'année précédente avec plus de 50 000 contrats engagés.

Le développement de l'alternance constitue une priorité pour OCAPIAT et ses branches adhérentes. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions ont été engagées visant à promouvoir les métiers relevant de l'OPCO et favoriser l'attractivité et la connaissance des emplois.

Dans le prolongement des démarches engagées, de nouvelles actions seront prochainement conduites, comme la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les Conseils régionaux, et des chartes de partenariats avec les CFA.

Les premières données disponibles confirment ce haut niveau de mobilisation des contrats d'apprentissage avec, à date, une augmentation du nombre de contrats reçus. En effet, les services d'OCAPIAT ont déjà reçu plus de 32 700 contrats soit une augmentation de près de 7% par rapport à la même période l'année dernière.

32 704 contrats ont été réceptionnés contre 30 598 l'année dernière à la même période.

La région Bretagne participe de manière significative à ce développement de l'apprentissage avec à date une progression des contrats reçus de 16% par rapport à la même date en 2021.

Les rencontres et échanges avec les CFA, lors du SPACE, confirment cette tendance.

Une mobilisation multipartenariale au service de l'emploi dans l'élevage porcin :

Ces dernières années, OCAPIAT en région Bretagne et ses partenaires de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, l'ANEFA et les réseaux de formation) se sont mobilisés autour des professionnels et techniciens des groupements d'élevages porcins pour répondre à des fortes problématiques d'emploi.

Il manquait alors une main d'œuvre qualifiée pour assurer les principaux travaux liés à l'élevage : reproduction, maternité, post-sevrage/engraissement, soins aux animaux, entretien courant des bâtiments, du petit matériel, et conduite du tracteur.

Les différents partenaires ont ainsi créé un parcours de formation sur mesure de 399 heures dont 301 heures de formation en centre de formation et 98 heures de stage en entreprise et mobilisé le dispositif le plus approprié de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Hervé Proksch et Jérôme Volle, respectivement Président et Secrétaire général d'OCAPIAT ont souhaité saluer cette initiative et ce résultat en rencontrant Frédéric Sévignon, Directeur régional de Pôle Emploi Bretagne, et en formalisant ce partenariat réussi.

En effet, 10 sessions ont déjà été mises en place et le taux d'insertion est supérieur à 50 % dans les entreprises accueillantes. Ce taux encourage les partenaires à poursuivre cette initiative sur le dernier trimestre 2022 avec l'IREO MFR de Lesneven, le partenaire formation.

OCAPIAT s'est aussi mobilisé pour cette profession en lien étroit avec le comité paritaire régional de l'emploi en agriculture en constituant un réseau d'organismes pour construire les blocs de compétences amenant au certificat de qualification professionnelle « Salarié Qualifié en production porcine ».

L'objectif est d'ouvrir en 2023, dans chaque département de Bretagne, une session de formation.

OCAPIAT



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.



).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2021 (le rapport d'activité complet 2021 sera disponible début octobre 2022)

Avec plus de **185 000 entreprises** représentant **1,28 million de salariés** dans son champ professionnel, et **6 873 travailleurs non-salariés** de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- 2 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr/www.ocapiat.fr/www.ocapiat.fr/capverslalternance/Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services...

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr